

Etudiants, adoptez les bons réflexes !

L'Assurance Maladie vous aide à prendre en main votre santé et mieux vous protéger.

- 1. Ouvrez votre compte ameli** pour faciliter vos démarches santé. Rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou utilisez l'appli ameli.
- 2. Déclarez votre médecin traitant** pour un meilleur suivi et remboursement.
- 3. Transmettez-nous votre Relevé d'Identité Bancaire** personnel pour vos remboursements de frais de santé.
- 4. Mettez à jour votre carte vitale** une fois par an minimum, en pharmacie ou dans nos accueils.
- 5. Ouvrez votre carnet de santé numérique** pour accéder en ligne à toutes vos informations de santé et les partager avec les professionnels de santé.
Rendez-vous sur www.dmp.fr

AGIR ENSEMBLE. PROTÉGER CHACUN

**SOURIEZ,
VOUS
ÊTES
ASSURÉS.**

ÉTUDIANTS, MAINTENANT, VOTRE COUVERTURE SANTÉ EST AUTOMATIQUE ET GRATUITE

Vous êtes pris en charge pour vos frais de santé par l'Assurance Maladie. Dès vos 18 ans, pensez à mettre à jour votre carte Vitale et à créer votre compte personnel sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou l'appli ameli.

ameli.fr

Pour toute demande, contactez-nous :

- par mail, connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique ma messagerie,
- par téléphone au 36 46.

Étudiants étrangers, inscrivez-vous [etudiant-etranger.ameli.fr](https://www.ameli.fr/etudiant-etranger)

Vous partez dans un pays de l'Union européenne ou en Suisse pour un stage, un week-end ou des vacances ?
Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

